

ANNEXE

(Voir p. 954)

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS

CINQUIÈME RAPPORT

Le MERCREDI 20 décembre 1989

Le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Votre Comité, autorisé à entreprendre d'urgence une étude qui mettrait à jour l'étude spéciale sur le financement agricole effectuée par le Comité en 1987-1988, afin d'établir dans quelle mesure les politiques et programmes du gouvernement aident les agriculteurs canadiens à faire face aux difficultés qu'ils ne cessent d'éprouver, a, conformément à son ordre de renvoi du jeudi 9 novembre 1989, entrepris cet examen et présente maintenant son rapport final.

ÉTUDE SUR LE REVENU ET LA
DETTE AGRICOLE AU CANADA:
UN APERÇU DE LA SITUATION

Introduction

Lorsque le Comité a déposé son rapport sur le financement de la ferme familiale, en avril 1988, les membres du Comité estimaient alors que le symptôme le plus évident de la crise de l'agriculture canadienne était le taux élevé d'échecs financiers dans le secteur agricole.

Le Comité avait formulé neuf recommandations pour améliorer la politique agricole canadienne et, plus spécifiquement, pour aider au maintien à long terme des fermes familiales. Le Comité est heureux de voir que la majorité des sujets, qui avaient fait l'objet de recommandations, soient contenues dans le document de travail «Partenaires dans la croissance -- Une vision de l'industrie agro-alimentaire canadienne».

À cause de la sévérité de la crise qui a marqué l'agriculture canadienne au cours de la décennie '80, le Comité croit qu'il est approprié de prendre à nouveau le pouls du secteur agricole. À l'aube d'une nouvelle décennie, le Comité a donc invité certains des principaux intervenants du secteur agricole afin de discuter et de réévaluer la situation financière de l'agriculture au Canada.

Le revenu agricole

Les différentes mesures du revenu agricole, soit le revenu net comptant, le revenu net réalisé et le revenu net total, montrent bien que les marchés agricoles demeurent perturbés par des prix instables, autant pour les intrants que pour les extrants agricoles. Mais l'analyse du revenu agricole révèle surtout les disparités régionales qui caractérisent l'économie agricole canadienne.

En 1988, les recettes monétaires provenant des opérations agricoles se sont élevées à 22,06 milliards de dollars, soit une hausse de 4,6 p. cent par rapport à 1987, tandis que les dépenses d'opérations se sont accrues au même rythme pur se situer à 14,89 milliards de dollars en 1988. Agriculture Canada prévoit que les recettes monétaires atteindront un niveau records de 22,70 milliards de dollars en 1989, correspondant à une hausse de 2,9 p. cent. Une augmentation de 7,4 p. cent des recettes provenant des cultures et de 1,0 p. cent pour le bétail devrait en principe compenser la baisse prévue des paiements directs aux producteurs.

Le revenu net comptant, dérivé de la différence entre les recettes monétaires et les dépenses d'opérations, correspond au revenu disponible de l'agriculteur pour payer la dette, réinvestir et pour couvrir les dépenses familiales courantes. En 1988, le revenu net comptant s'est élevé à 7,17 milliards de dollars, mais on prévoit qu'il chutera d'environ 5,5 p. cent à 6,78 milliards de dollars en 1989, et d'un autre déclin de 25,6 p. cent à 5,07 milliards de dollars en 1990. Cette baisse s'explique par des dépenses d'opérations à la hausse qui devraient s'accroître à un taux plus élevé que les recettes. En 1988, seules les provinces du Manitoba, de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Ontario ont connu des baisses de leur revenu net comptant. Par contre, selon les premières estimations pour 1989, les Prairies connaîtront une baisse de l'ordre de 13,7 et 12 p. cent pour les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, et de l'Alberta respectivement.

Le revenu net réalisé, qui prend en considération les dépenses d'amortissement, se situait à 4,73 milliards de dollars en 1988. L'amortissement est une dépense encourue par les agriculteurs pour la production de biens agricoles. Il importe de noter que, faute de comptabilité d'exercice, les frais